



# Projet Pédagogique

# ALSH Vitteaux

# 2021-2022



Accueil extrascolaire

Mise à jour en juillet 2021

## SOMMAIRE :

I) Présentation de la Structure	P3
II) Points attractifs et culturels	P3
III) Les locaux	P4
IV) Rappel des objectifs éducatifs de l'organisateur	P6
V) Les objectifs pédagogiques de la structure	P6
VI) Présentation et rôle du directeur	P8
VII) L'équipe d'animation	P9
VIII) Règles non négociables pour l'équipe	P10
IX) Relation et communication avec les familles	P11
X) Présentation du public	P11
XI) Modalités d'inscription	P14
XII) Les activités proposées	P15
XIII) La journée type	P20
XIV) Les évaluations	P21
XV) Annexes	P22

## I) Présentation de la structure :

L'accueil de loisirs de Vitteaux se trouve sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois qui regroupe 77 communes (ancien canton de Vitteaux, Semur, Epoisses et Vitteaux)

Vitteaux est situé en Région Bourgogne Franche Comté, dans le département de la Côte d'Or (21) et plus précisément, dans le Pays de l'Auxois Morvan. Le village est situé à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Dijon, à une trentaine de kilomètres de Montbard et Venarey les Laumes (gare les plus proches).

La Communauté de Communes des Terres d'Auxois a donc décidé de mettre en place un Pôle Enfance Jeunesse réunissant un RAM ( Relais d'Assistante Maternelle), un Multi-accueil et un accueil de Loisirs pour répondre le mieux possible aux besoins des familles et réunir à un même endroit tous les services enfances Jeunesse.

Ce pôle a été créé à proximité de l'école primaire et maternelle pour éviter les longs trajets.

L'accueil de loisirs de Vitteaux existe depuis plus de 50 ans. D'abord géré par l'association Familles Rurales, c'est maintenant le rôle de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est implanté au cœur du Canton, sur la commune de Vitteaux, au Pôle Enfance Jeunesse 33 Rue Haute de l'Eglise.

Les locaux sont neufs et possèdent une grande fonctionnalité dû à la proximité et ont été investis le 4 janvier 2016.

L'accueil de loisirs de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois a pour vocation d'accueillir tous les enfants du territoire ainsi que les enfants en vacances dans leurs familles.

Je rappelle par ailleurs que des RPI se trouvent à une quinzaine de kilomètres de la structure (Gissey le Vieil, Braux, Saint Thibault et Villy en Auxois)

Les RPI sont gérés par des référents leur permettant d'être autonomes.

## II) LES POINTS ATTRACTIFS ET CULTURELS:

Sur Vitteaux, nous avons:

- ❖ une piscine communale non couverte accessible uniquement l'été en juillet et août,
- ❖ un camping,
- ❖ une aire de jeu, un terrain de football et de tennis,

- ❖ un gymnase,
- ❖ un Office de Tourisme, qui accueille diverses expositions tout au long de l'année.
- ❖ le site archéologique de Myard,
- ❖ Les vestiges d'un château et plusieurs édifices historiques datant du 11ème au 19ème siècle.
- ❖ Le patrimoine contemporain est aussi accessible : le parcours Boltanski et la Soucoupe volante de Sylvie Fleury.
- ❖ Un EHPAD (qui favorise les échanges intergénérationnels)
- ❖ L'espace numérique de Cote d'Ord équipé de 5 ordinateurs, de la visioconférence, d'un tableau blanc interactif,...
- ❖ Nombreuses associations sportives et culturelles.
- ❖ La bibliothèque
- ❖ Un parc de loisirs et zoo à Arnay sous Vitteaux.
- ❖ Les Falaises de Saffres,
- ❖ Des sentiers de randonnées et les boucles de véloroute
- ❖ L'Hippodrome de Marcilly et Dracy
- ❖ Patrimoine historique (lavoir ...) sur chaque commune du canton
- ❖ Château de Posanges
- ❖ Un centre d'art contemporain au Château de Sainte Colombe en Auxois (association ARCADE)
- ❖ Les vignes du domaine D'Aurélien Fèbvre
- ❖ Le Canal de Bourgogne sur les communes de Gissey le Vieil, Saint Thibault et Beurizot, mais aussi à Pont Royal (commune voisine de Vitteaux)
- ❖ Un parc d'Accrobranche à Bierre les Semur

#### DANS UN RAYON D'ENVIRON 100 KM EN BOURGOGNE:

- ❖ De nombreuses activités sportives et culturelles (musées, parcs d'attraction, zoo...)
- ❖ Des sites historiques (Alésia, Flavigny sur Ozerain, multiples châteaux...)

La Communauté de Communes met à notre disposition un mini bus de 9 places, accessible aux personnes en situation de handicap moteur. Il favorise les déplacements locaux.

### **III) LES LOCAUX:**

Les locaux sont constitués :

- ❖ D'un grand couloir équipé de lavabos à la taille des enfants.
- ❖ De toilettes adaptées à l'âge des enfants
- ❖ D'une douche
- ❖ De 2 grands espaces de stockage
- ❖ D'une cuisine équipée d'un grand plan de travail, de 2 réfrigérateurs, d'une plaque de cuisson, d'un mini four, de 1 micro-ondes, d'un four à chaleur tournante et de matériel de cuisine.
- ❖ D'une salle d'activité pour les + de 6ans.
- ❖ D'une salle d'activité pour les – de 6 ans,

### **Présentation salle activité :**

L'accueil de loisirs est composé de deux salles d'animations qui permetts aux maternelles et primaire d'avoir leur salle respective.

Nous avons aménagé dès l'espace :

- ❖ Coins calmes et bibliothèque,
- ❖ Tables de jeux, tables de dessin et coloriage
- ❖ Coin dinette et marchande

Il pourra être modifié selon les envies des enfants.

Cette organisation permet de travailler la signalétique mais aussi de développer la qualité.

Nous souhaitons mettre à disposition des enfants des jeux de société rangés dans les placards.

- ❖ D'un dortoir pour 6 enfants de moins de 6 ans
- ❖ D'une cour mi sable mi goudron équipée d'une balançoire et d'une aire de jeux (toboggan, mur d'escalade...)
- ❖ D'un jardin pédagogique en face du restaurant du Pôle Enfance
- ❖ 2 ordinateurs portables et un tout en un avec accès internet
- ❖ 1 imprimante multifonction
- ❖ 1 salle de réunion mutualisée avec les autres services du Pôle Enfance (Multi-accueil et RPE) dans laquelle se trouve un copieur et une imprimante A3 couleur.

Grâce à un bon lien et de bon rapport créés avec l'école maternelle de Vitteaux une convention renouvelable nous permet d'utiliser la cour et la salle de motricité de l'école maternelle tout au long de l'année.

Cette dernière nous permet aussi de créer un lieu extérieur de détente pour les enfants.

Nous disposons aussi d'une cantine avec des livraisons de repas chaud par le prestataire SHCB

Nous pouvons accueillir jusqu'à 60 enfants dans les locaux du centre sur le temps périscolaire ce qui permet notamment par temps de pluie de faire venir les enfants au centre avant d'aller à la cantine.

## **IV) RAPPEL SUR LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR**

L'organisateur nous transmet chaque année son projet éducatif ce qui nous permet de connaître les valeurs, les principes éducatifs et les actions que souhaite mener la collectivité. Les objectifs sont alloués à l'ensemble des accueils de la collectivité :

- ❖ Favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire
- ❖ Promouvoir des activités spécifiques (activités scientifiques, techniques et sportives...), et proposer une action éducative en complément de l'école
- ❖ Organiser des loisirs et des vacances pour tous nécessaires à la mise en valeur de leurs capacités physiques, intellectuelles et morales au travers d'échanges, de rencontres, de réalisations....
- ❖ Dans une démarche de qualité : Développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.
- ❖ Favoriser l'apprentissage de l'autonomie en fonction du rythme de vie de chacun dans sa tranche d'âge.
- ❖ Développer la solidarité, la citoyenneté, l'initiative et la responsabilité.
- ❖ Faciliter son adaptation à l'environnement, à la vie quotidienne, à la vie de groupe...

Les objectifs du Projet Pédagogique doivent répondre au Projet Educatif

## **V - LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE de la structure:**

- Permettre aux enfants de découvrir ce qui les entoure
- Sensibiliser les enfants dans le respect d'autrui et de leur environnement
- Apprendre aux enfants l'esprit collectif et la solidarité
- Renforcer le lien avec les familles

## **1 - Permettre aux enfants de découvrir ce qui les entoure**

Les enfants fréquentent l'accueil de loisirs pour y vivre leurs vacances à travers des animations de qualités proposé par l'équipe d'animation. L'équipe propose des projets d'animation qui prennent en compte les besoins fondamentaux de l'enfant : jouer, découvrir, vivre de nouvelles expériences, développer ses connaissances et ses capacités, s'ouvrir au monde qui l'entoure.

### **Mise en place :**

- ✓ d'un stage VTT, (randonnée et découverte)
- ✓ D'une journée Pêche à Thil la Ville
- ✓ D'une sortie au parc de l'Auxois. Ponctuellement nous proposerons des ballades à thème dans les rues de Vitteaux et ses environs pour découvrir, des lieux insolites comme les anciennes tours de la ville, des curiosités (soucoupe), le parcours de Myard, le circuit de l'office de tourisme, les cultures et d'autres encore.
- ✓ Visite Bibliothèque
- ✓ Sortie Parc de l'Auxois
- ✓ Visite Bussy Rabutin
- ✓ Promenade Myard...

## **2 – Développer le respect entre les enfants en favorisant l'autonomie**

A travers cet objectif nous souhaitons travailler un axe très important qui est le respect entre les enfants et les adultes.

- ✓ Moyens mis en œuvre :
- ✓ Mettre en place des règles de groupe avec les enfants
- ✓ Instaurer une relation de confiance entre les enfants et les adultes, basée sur le respect et la tolérance. (l'équipe ne crie plus mais explique les choses)
- ✓ Mettre en place des temps de parole pour permettre à chaque enfant de donner son point de vue, d'écouter et d'être écouté par le groupe et de faire des choix.
- ✓ Partager des temps de jeu autour du respect des autres.
  
- ✓ Développer des responsabilités sur les temps de repas (notamment le débarrassage de leur tables)

- ✓ Les enfants pourront se tromper, choisir, s'exprimer durant les temps d'échange et d'évaluation d'activités

### 3 – Apprendre aux enfants à respecter l'environnement.

#### Moyens mis en œuvre :

- ✓ Mise en place d'un jardin pédagogique
- ✓ Fabrication d'un composte
- ✓ Confection de lessive et éponge fait maison
- ✓ Récupération de l'eau non utilisé à la cantine
- ✓ Intervention sur le tri sélectif

### 4 - Renforcer le lien avec les familles afin de les investir dans la vie du centre

Les parents nous confient leurs enfants et nous accordent leur confiance pour remplir notre mission de co-éducateur. Cependant une relation de confiance se mérite, notamment par la qualité de notre travail, notre savoir-être, notre savoir-faire et notre cohésion d'équipe.

- ✓ Mise en place de sortie avec accompagnement des parents
- ✓ Mise en place d'animation liée aux professions des parents
- ✓ Mettre en place des soirées parents enfants
- ✓ Demander aux parents d'apporter des éléments pour les animations des enfants.

## VI) Présentation et rôle du directeur :

La direction de l'accueil de loisirs est assurée par Thomas Ravarotto, titulaire du BPJEPS Animation Sociale.

Pour ce qui me concerne je possède un BPJEPS Animation sociale obtenue en juin 2019 ce diplôme permet d'encadrer un accueil collectif de mineur.

Je souhaite développer des valeurs qui me tiennent à cœur :

- Promouvoir le respect de l'environnement
- Vivre en respectant les autres
- Organiser des activités en lien avec les parents

Lors de sa prise de fonction le directeur se doit de respecter 5 fonctions fondamentales.

#### Les 5 fonctions du directeur :

- situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil
- développer les partenariats et la communication.

Ces 5 fonctions permettent de définir le rôle que doit avoir le directeur envers son équipe.

Pour moi, il y a des qualités essentielles pour être directeur d'un ALSH :

- Capacité à organiser le travail et programmer des actions
- Capacité à animer une équipe,
- Gestion administrative et financière
  
- Les qualités humaines essentielles sont :
  - Patience
  - Dynamisme
  - Disponibilité
  - Sens relationnel
  - Écoute
  - Compréhension
  - Pédagogie

## **VII) L'ÉQUIPE D'ANIMATION**

L'équipe est composée principalement de jeunes habitants le territoire, très dynamiques et d'expériences professionnelles différentes, ce qui permet une complémentarité d'approches pédagogiques.

L'équipe veille à adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des enfants et à se mettre d'accord sur les prises de décisions.

Il ne faut pas oublier que nous avons une action de coéducation avec les familles.

L'équipe a accès à une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, les possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques,...).

- Spécialités de Thomas: administratif, citoyenneté, découverte du monde, du patrimoine, lecture et interprétation d'histoire. Le directeur est garant du projet pédagogique, en ce sens, qu'il assure le lien permanent avec les familles, l'équipe et l'organisateur, ainsi que la sécurité des enfants.
- **3 animateurs encadrent les enfants dans leurs activités:**
- Justine (BAFA) - spécialités : les jeux d'intérieurs ou activité manuelle
- Mathias (en cours de qualification BAFA) -spécialités : Les activités sportives et jeux extérieurs.
- Julien (en cours de formation)

#### L'équipe est garante de :

- ✓ la sécurité physique, morale et affective des enfants
- ✓ la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à la directrice.
- ✓ La mise en place d'animation de qualité sur les différents temps d'accueils

#### Les agents techniques :

Le ménage est pris en charge par Christelle tous les jours de 19h à 20h30.

Les repas sont préparés et servis par Benjamin au réfectoire du pôle

Nous pouvons aussi faire appel à Kevin agent technique de la Communauté de Communes pour intervenir sur les petits travaux d'entretien.

### VIII) Règles non négociables pour l'équipe :

Les règles et engagement de l'animateur :

- Préparer leurs activités  
Prendre conscience qu'il est un modèle pour l'enfant  
Faire attention sur le comportement, la tenue vestimentaire, le langage
- Communiquer avec l'ensemble de l'équipe
- Être présent pour animer les enfants
- Faire des efforts afin que l'équipe soit soudée et qu'il y ait une ambiance agréable  
Être motivés, imaginatifs, dynamiques

- Être toujours à l'heure
- Respecter, ranger et nettoyer le matériel et les locaux  
Respecter les règles de sécurité
- Remplir le cahier d'infirmier
- Être actif, participer aux activités, prendre la parole en réunion
- Communiquer avec les parents lors de l'arrivée ou du départ des enfants
- Faire remonter au directeur (ou à la directrice) toutes remarques ou questions positives ou négatives que les parents ou les enfants pourraient faire.
- Pour les animateurs fumant une pause leur sera accordé mais en respectant les taux d'encadrement.
- Il est interdit de fumer dans la structure ou en sortie devant les enfants.

## IX) Relation et communication avec les parents :

L'équipe d'animation se doit d'avoir une très bonne communication avec les parents afin de créer un lien de confiance.

Je souhaite aussi intégrer les parents dans la participation aux activités par exemple en apportant des matériaux de récupération nécessaire à la mise en place des animations.

Je veux que chaque animateur fasse un retour aux parents le soir sur le déroulement de la journée de leur enfant cela permet aussi de rassurer les parents.

Pour ce qui est des plannings d'animations, je les transmets aux écoles qui les envoient ensuite par mail aux familles.

Je n'hésite pas non plus à coller des affiches sur la porte pour indiquer des modifications ou information importantes.

## X) Présentation du public :

Nous accueillons dans notre structure des enfants de 3 à 12 ans avec des besoins différents

Aucun enfant en situation de handicap n'est inscrit pour cette année

Si le cas se présente, l'organisation sera revue, notamment avec la Communauté de communes, pour pouvoir accueillir l'enfant dans les meilleures conditions : les locaux sont adaptés et adaptables, un encadrement qualifié sera mis en place,...

### **Principales caractéristiques du développement des enfants de 3 à 6 ans :**

- **Développement physique :**



Période de croissance importante. Il se fatigue vite et à peu de résistance à l'effort.  
L'enfant découvre son corps et son sexe. Les jeux autour de la psychomotricité lui permettent de connaître son corps et d'en prendre conscience.  
Il découvre le monde en touchant tout ce qu'il côtoie.  
Un enfant de cet âge dort environ dix à douze heures par jour.



- **Développement intellectuel :**

Ses capacités d'écoute et de concentration sont parfois limitées  
L'enfant est capable de comprendre tout ce qui est dit, si cela est expliqué de manière simple et concrète.  
Il commence à lire, à écrire et cherche à comprendre ce qui l'entoure (« phrase du pourquoi ? »).  
L'enfant a besoin de rituels (horaires, lieux, déplacement...).  
L'enfant est dans une relation au plaisir immédiat : il veut tout, tout de suite et ne comprend pas que cela puisse être reporté.  
Période où le faire semblant et l'imaginaire sont très présents et indispensables.

- **Développement social :**



L'enfant imite les personnes qui l'entourent.  
Il est « au centre » du monde, c'est sa manière d'exister, de s'affirmer, de se construire.  
La collaboration ne se met pas facilement en place. Le collectif n'est pas inné.  
L'enfant s'exprime de manière personnelle, il emploie régulièrement le « je ».  
Le « non » lui permet de s'affirmer aux autres.  
Petit à petit, il élargit son périmètre de découverte et de relations sociales.

- **Développement affectif :**



Il a grand besoin d'affection et de tendresse : Les parents et la famille ont un rôle primordial de référent et de sécurité affective.  
Il accapare les adultes et supporte parfois mal d'être « concurrencé ».  
L'enfant a besoin d'être sécurisé à travers des rituels, des objets de repère, transitionnels (le doudou)  
Phase où l'enfant vit en fonction de ses émotions immédiates, sans distanciation.

**Principales caractéristiques du développement des enfants de 7 à 11 ans :**

- **Développement physique :**

La croissance s'effectue de manière régulière



La sexualité est peu affirmée, période de latence par rapport à la petite enfance et l'adolescence. Cela s'exprime par la pudeur.  
Il connaît son corps, ses gestes et ses mouvements sont plus précis, il est plus agile. Les activités proposées peuvent être plus compliquées.  
Il a besoin de se dépenser et il se fatigue moins vite.



- **Développement intellectuel :**

La capacité de concentration est importante. Il apprend à lire, à écrire ; son vocabulaire et son langage sont plus étoffés.  
Il est capable de donner un avis, de faire des choix et de raisonner de manière logique.  
A partir de choses concrètes, il peut comprendre des notions abstraites.  
C'est la période du « montage-démontage » des objets pour comprendre leur fonctionnement.  
Il est capable de comprendre ce qui est bien et mal ; il accorde de l'importance à la notion de justice.  
Il éprouve le besoin de se mesurer et d'exploiter ses connaissances : devinettes, défis, tests...



- **Développement social :**

L'enfant imite les personnages qui lui plaisent (héros,...).  
L'enfant a de plus en plus de relations extérieures : copains, club...  
Les garçons et les filles se retrouvent dans des groupes séparés.  
L'enfant a besoin de partager, de collaborer, d'échanger  
L'enfant a confiance en l'adulte (c'est lui qui fait respecter les lois et les règles).



- **Développement affectif :**

Les parents ne sont plus l'unique référence. Ils se regroupent par affinités, « période du meilleur copain ».  
Il n'exprime pas ses sentiments de manière spontanée ; apparition de la pudeur.



**Il ne faut surtout pas oublier :**

- Que le développement est une traduction de changements physiques et psychiques, observables par l'animateur et qu'il doit connaître.
- Que le développement ne se limite pas qu'à cela. L'histoire de l'enfant est liée à son histoire familiale, à son appartenance socio culturelle à nos représentations.
- Que chaque enfant est différent, et qu'il ne peut être réduit à une somme de caractéristiques. Il vit et grandit, dans un rythme et une dynamique d'une grande complexité

## XI) Les modalités d'inscriptions:

Un Programme d'animation sera transmis à chaque période de vacances aux familles, via les écoles , afin que chacun connaisse les propositions de l'Accueil de loisirs par semaine.

Ainsi, les familles peuvent inscrire leurs enfants sur les activités qu'ils leur conviennent.

Nous souhaitons que les enfants et les familles soient dans une démarche active de projet d'animation plutôt que dans une démarche de consommation d'activités ou de sorties.

Il nous semble que la qualité des prestations proposées est un gage de fidélisation des publics accueillis.

Les programmes seront distribués dans les écoles et disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois avant chaque vacance

Des réunions d'information peuvent être organisées pour la présentation du programme aux familles mais aussi de l'équipe afin de rassurer les familles sur l'accueil de leur enfant.

Si les enfants sont déjà inscrits sur les temps périscolaires, il s'agit de vérifier les coordonnées et de signer les documents relatifs à l'inscription des vacances.

Pour chaque inscription, la famille doit remplir un dossier d'inscription afin de donner des renseignements essentiels (numéro tel, adresse mail...)

Des pièces justificatives seront à fournir :

- ❖ Avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente
- ❖ Aides aux temps libres (CAF ou MSA)
- ❖ Assurances extrascolaire
- ❖ Photocopie carnet de vaccination
- ❖ Le dossier rempli

Pour les temps de garderie les inscriptions sont à faire minimum 24h avant.

Pour ce qui est de la cantine un délai de 48h est à respecter

## XII) Les activités proposées :

Pour ce qui concerne les activités proposées nous essayons qu'elle soient variées (manuelle, sportive, créative...).

Les diverses compétences que possèdent les animateurs nous permettent d'avoir un large choix d'activité.

Il est aussi très important de mettre en place des sorties durant les vacances puisque il est pour moi très important de faire découvrir aux enfants ce qui les entourent ( Parc Auxois, Accrobranche, Alésia, Bussy Rabutin...)

Pour la mise en place des activités les animateurs préparent des fiches d'activités pour permettre de commander et préparer le matériel nécessaire à la mise en place de l'activité.

### DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE :

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 en période extrascolaire.

Pour les vacances suivantes :

- ✓ Les vacances de Toussaint Les vacances de Noël: **Fermé**
- ✓ Les vacances d'hiver
- ✓ Les vacances de printemps
- ✓ Les vacances d'été: 1 mois en juillet et la dernière semaine avant la rentrée scolaire

**Mise en place annuelle de 3 semaines de fermeture de la structure**

## Les tarifs du site de Vitteaux

Horaires	garderie matin	Accueil de loisirs de 8h30 à 12h et 14h à 17h30					garderie soir	garderie soir
		Tarif ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif journée avec repas	Tarif journée exceptionnelle (2)		
TRANCHES de REVENUS IMPOSABLES*	8h00 - 8h30						17h30 - 18h00	18h00 - 18h30
de 0 à 900 €	0,30 €	5,00 €	8,50 €	8,00 €	11,50 €	13,00 €	0,30 €	0,30 €
Au-delà de 900 € à 1200 €	0,42 €	5,60 €	9,50 €	9,10 €	13,00 €	14,70 €	0,42 €	0,42 €
Au-delà de 1200 € à 1500 €	0,54 €	6,20 €	10,50 €	10,07 €	14,37 €	16,27 €	0,54 €	0,54 €
Au-delà de 1500 € à 2000 €	0,66 €	6,80 €	11,50 €	11,05 €	15,75 €	17,85 €	0,66 €	0,66 €
Au-delà de 2000 € à 2500 €	0,78 €	7,40 €	12,50 €	12,02 €	17,12 €	19,42 €	0,78 €	0,78 €
Au-delà de 2500 €	0,90 €	8,00 €	13,50 €	13,00 €	18,50 €	21,00 €	0,90 €	0,90 €

### Calcul de la tranche tarifaire

## **L'avis d'impôts sur le revenu à fournir pour l'année 2021/2021 : Avis ISR 2021 sur revenus 2020**

Pour les personnes mariées ou pacsées :

Pour le calcul de la tranche applicable, les familles devront fournir le dernier avis d'imposition faisant apparaître le **revenu imposable du foyer** ainsi que le nombre de parts du foyer.

Pour les personnes vivant en couple non pacsées :

- Fournir les avis d'imposition faisant apparaître le **revenu imposable de chaque personne du foyer**.

Pour les personnes séparées :

- Le tarif sera calculé par rapport aux revenus de la personne qui a en charge les enfants et/ou qui perçoit la pension alimentaire.

Une attestation sur l'honneur ou la copie du jugement sera à fournir.

Pour les familles en garde alternée :

- Les deux avis d'imposition doivent être fournis pour que la collectivité puisse réaliser des factures individuelles

Chaque parent aura sa propre facture et son propre carnet de liaison.

Le planning de garde alternée sera à remettre au responsable (référént) de l'accueil.

Pour connaître la tranche qui vous sera appliquée, la CCTA réalise le calcul suivant :

Revenus brut global du foyer avant abattement /nombre de part/12 mois

**Sans justificatif des revenus du foyer, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.**

### **Facturation de la garderie périscolaire, de la restauration et des accueils de loisirs sans hébergement**

La famille recevra par courrier une facture mensuelle avec le détail des prestations facturées.

Les modalités de paiement :

Plusieurs modalités sont proposées pour le règlement des factures lors de la réception du titre exécutoire :

- Auprès du Trésor Public
- Par internet, via paiement TIPI
- Par prélèvement automatique, sur demande auprès de la structure.
- Par chèques vacances ou par tickets CESU (hors restauration et sans de rendu monnaie)

Pour les factures de moins de 15€, vous devez venir régler votre facture auprès du régisseur désigné sur votre facture.

- **Non règlement des factures**

Tous les 3 mois, la collectivité prendra attache avec le Trésor Public afin d'obtenir un état des factures impayées,

En cas de non règlement des factures, un rendez-vous avec les personnes détenant l'autorité parentale est pris afin de contractualiser les modalités de recouvrement de la dette. En cas de non-respect des modalités de recouvrement de la dette définies conjointement avec les titulaires de l'autorité parentale, la collectivité en tirera les conséquences qui s'imposent.

- **Les pénalités applicables en cas de retards**

Les horaires d'accueil sont transmis aux familles et affichés dans la structure. Les équipes d'animation sont responsables de votre enfant jusqu'à votre arrivée. En cas de non-respect récurrent des horaires (plus de 2 fois dans le mois écoulé), la collectivité se réserve le droit :

- ✓ de prévenir les services compétents (police municipale ou gendarmerie nationale).
- ✓ d'appliquer une pénalité de 25€ par jour de retard.

1) [La vie en collectivité et règlement intérieur](#)

- **Affaires personnelles de l'enfant**

Les parents doivent mettre le nom de l'enfant sur les vêtements, manteaux, bonnets, casquettes, écharpes, gants afin de limiter les pertes.

Il est interdit d'apporter des objets de la maison (téléphone portable, jeux, jouets, console de jeux, MP3, appareil photo...) afin de limiter les jalousies, les vols et les casses.

**La structure décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de casse.**

- **La santé et hygiène de l'enfant**

Le directeur et/ou le directeur adjoint sont seuls juges de son admission ou non, selon l'état de santé de l'enfant à son arrivée dans la structure.

En cas de fièvre, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Si l'enfant débute un problème pathologique pendant son temps d'accueil, les parents seront informés par téléphone et une décision sera prise par le directeur et/ou le directeur adjoint et la famille. Les parents doivent s'assurer que le directeur est bien en possession de toutes les coordonnées téléphoniques pour les joindre à tout moment.

Sans la mise en place d'un PAI, aucun médicament ne sera délivré par le personnel de l'accueil de loisirs. Cependant, une personne habilitée à prendre en charge l'enfant peut venir lui administrer le médicament.

En cas d'activité sur une journée et en dehors de la structure :

- soit l'enfant n'aura pas son médicament,
- soit l'enfant ne pourra pas être accueilli sur ce temps.

De plus, les règles d'hygiène doivent être respectées.

En cas de maladie en période d'incubation connue des parents, en cas de parasites (poux), la collectivité compte sur le bon sens et la bienveillance des parents pour ne pas inscrire leur enfant.

En cas de maladie contagieuse (gale, varicelle, conjonctivite...), l'enfant ne sera pris en charge par la structure.

En cas de pandémie, un protocole d'accueil sanitaire sera élaboré et transmis aux familles.

- **Respect des règles de vie collective**

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.

Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment dans son ensemble, les arbres et arbustes.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, avant toute décision et/ou sanction, une concertation sera menée dans le cadre d'une démarche globale pour l'enfant.

- **Les modalités de sanctions**

Lors du 1<sup>er</sup> fait :

Les parents en seront avertis par l'équipe d'animation qui établira un rapport d'incident. Ce rapport sera remis aux parents en mains propres. Une copie pourra être transmise à l'école de l'enfant et une seconde envoyée au siège de la CCTA, au service enfance jeunesse.

Lors du 2<sup>ème</sup> fait : Les parents en seront avertis par l'équipe d'animation qui établira un nouveau rapport d'incident. Ce rapport sera remis aux parents en mains propres. Une copie pourra être transmise à l'école de l'enfant et une seconde envoyée au siège de la CCTA, au service enfance jeunesse.

Un rendez-vous sera pris par le directeur de l'accueil avec les parents afin de trouver une solution avec l'enfant et les parents.

Lors du 3<sup>ème</sup> fait : Les parents en seront avertis par l'équipe d'animation qui établira un nouveau rapport d'incident. Ce rapport sera remis aux parents en mains propres. Une copie sera transmise à l'école fréquentée par l'enfant et une seconde envoyée au siège de la CCTA, au service enfance jeunesse.

Un rendez-vous sera pris par la Responsable du Service Enfance Jeunesse, en présence du Vice-Président de l'enfance Jeunesse et les parents. A l'issue de cet entretien et sans issue favorable possible, le Vice-Président pourra décider de l'exclusion temporaire de l'enfant

Cas particulier :

Selon la gravité des faits un rendez-vous sera proposé dans les plus brefs délais, par la Responsable du Service Enfance Jeunesse. Ce rendez-vous aura lieu en présence du Vice-Président Enfance Jeunesse, l'élu référent du secteur, de la responsable du service enfance jeunesse et des parents. A l'issue de cet entretien et sans suite favorable possible, sur proposition du Vice-Président Enfance Jeunesse, la Présidente pourra décider de l'exclusion temporaire de l'enfant.

En cas refus de la part des parents de rencontrer les représentants de la CCTA, afin de trouver une solution pour la prise en charge de l'enfant, l'exclusion temporaire de l'enfant sera appliquée.

Le Président de la collectivité peut prononcer l'exclusion définitive de l'enfant si aucune solution n'est envisageable.

Dans toutes les situations, le directeur de l'école ou la directrice de l'école sont impérativement avisés des comportements de l'enfant afin d'appréhender globalement la situation de l'enfant.

Une évaluation est faite par l'équipe d'animation et les élus de la collectivité lors d'un comité de pilotage annuel.

Tous les projets sont consultables par les familles au sein des accueils de loisirs et sur le site internet de la CC des Terres d'Auxois : [www.ccterres-auxois.fr](http://www.ccterres-auxois.fr)

## XII) LA JOURNÉE TYPE:

<u>Accueil Matin :</u>
<u>8h à 9h</u> : Temps d'accueil, de réveil, de jeux calmes. (Arrivée échelonnée des enfants)
<u>9h/9h30</u> : Présentation de la journée, temps d'échanges et d'expression, passage aux toilettes
9h30/11h00 : Activités
<u>11h à 11h45</u> : jeux libres (extérieur ou intérieur suivant le temps).
<u>11h45 à 12h</u> :passage aux toilettes et lavage des mains
<u>Déjeuner :</u>
<u>12h/13h</u> : repas à la cantine du pôle enfance – service à table.

<b><u>Accueil Après-midi :</u></b>
<u>13h/14h30</u> : temps et jeux calmes. et sieste pour les plus petits
A partir de 13h30 jusqu'à 14h: arrivée échelonnée des enfants qui ne mangent pas à la cantine ou qui viennent seulement l'après-midi.
<u>14h30/14h45</u> : Passage aux toilettes et lavage de mains
14h45 à 16h15 – activités
<u>16h15/16h30</u> : Passage aux toilettes et lavage de mains
16h30 à 17h - Goûter
<u>17h/18h</u> : Départ échelonné des enfants - jeux libres (extérieur ou intérieur suivant le temps).

En fonction de la météo, les moments d'activités et le goûter sont organisés en intérieur ou en extérieur.

### **XIII) LES ÉVALUATIONS :**

Chaque activité mise en place dans le projet d'animation sera évaluée par l'équipe (animateurs et intervenants) et par les enfants.

Exemples de moyens pour évaluer les activités :

Je souhaite aussi grâce à une grille évaluer le travail des animateurs.

Panneaux du bonhomme qui rit, qui pleure, ou qui n'a pas d'expression de visage

Les animateurs ou les intervenants sont aussi libre d'utiliser d'autres moyens d'évaluation

#### **Avec l'équipe :**

Le directeur anime les temps de bilan.

Chaque soir un bilan de fin de journée ensemble (5 à 10 m). Ces petites réunions permettent de s'assurer que les activités du lendemain sont préparées.

Sans oublier toutes les réunions d'équipes qui ont lieu chaque le jeudi tous les 15 jours.

L'équipe se réunit en fonction des besoins (situation de crises...)

Si l'organisation nous le permet nous aurons aussi un bilan de fin de semaine.

D'échanger sur nos actions auprès des enfants en référence au projet pédagogique.

Un bilan de fin de vacances, restituera toutes les évaluations pour voir si nous avons atteint nos objectifs.

Afin de répondre aux objectifs, il peut être prévu des changements dans l'organisation.

Chacun est garant du respect de ces outils de travail.

En fin de session, un bilan collectif est effectué afin d'évaluer nos objectifs pédagogiques et de permettre à chaque membre de l'équipe de situer son intervention et ses zones d'amélioration.

Des Entretiens individuels seront organisés ponctuellement au besoin des animateurs.

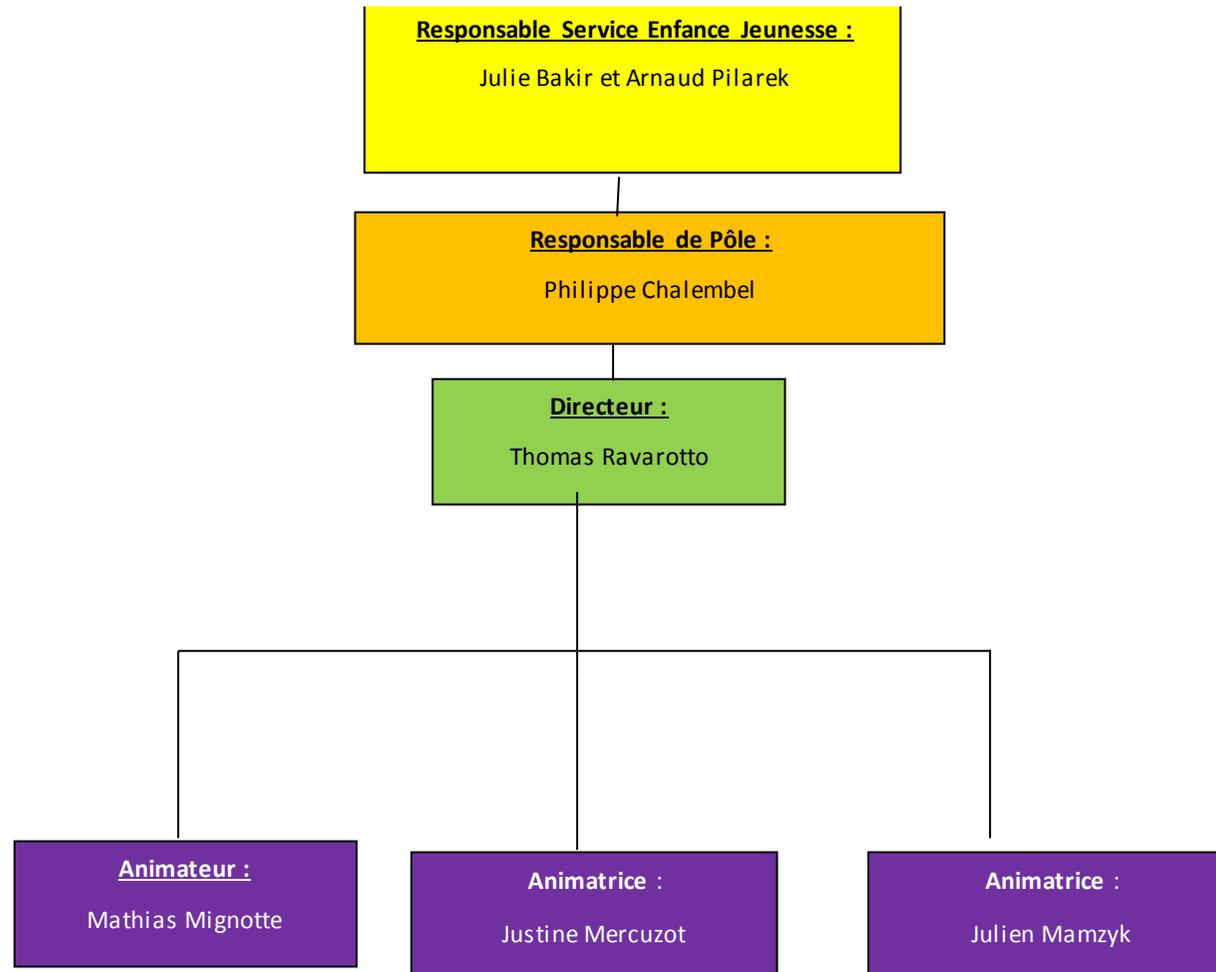
### **Avec les familles :**

L'avis des familles sera demandée sur les activités auxquelles leurs enfants auront participés, sur la qualité des animations, sur la qualité de l'encadrement, sur quelles activités ils aimeraient voir organisés,...

La préparation d'une ébauche du programme des vacances avec les enfants est envisageable.

# ANNEXES

## Organigramme de la Structure





**Grille évaluation Animateur :**



<b>Compétences</b>	<b>Acquis</b>	<b>Partiellement acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Non acquis</b>	<b>Commentaires</b>
Etre capable gérer une animation					
Qualité d'accueil					
Dialogue et communication					
Capacité a être créatif et imaginatif					
Sens des responsabilités					
Implication Projet Pédagogique					
Organisation et réactivité dans la mise en place d'une animation					
Ouverture d'esprit et Disponibilité					
Ponctualité					
Relation avec le public					
Garantir la sécurité morale et physique de l'enfant					
S'adapter à une situation d'urgence					
Etre capable de travailler en autonomie					
Faire preuve de spontanéité face au public					

**Commentaires et Appréciations :**

# **Fiche de poste animateur :**

## **Classification/Grade :**

- ❖ Animateur Territorial ou Adjoint d'animation

## **Hiérarchie du poste :**

- ❖ L'agent doit se référer au Responsable d'ALSH (Thomas)

## **Mission Générales :**

- ❖ Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique en équipe
- ❖ Animation et accueil des enfants en veillant à leur intégrité mental et physique des enfants.
- ❖ Mettre en place des activités de qualité pour animer les temps périscolaire

## **Les compétences et comportement attendu :**

- Organiser l'accueil et l'accompagnement des enfants au quotidien en respectant le rythme et les besoins des enfants (temps libre, sieste pour les plus petits, temps du goûter...)
- Participer à l'élaboration et garantir la mise en œuvre du projet pédagogique
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants accueillis
- Analyser les besoins des enfants et y répondre
- Etre à l'écoute et savoir dialoguer avec les enfants
- Impulser et animer la dynamique de groupe
- S'intégrer, participer et enrichir la vie de l'équipe d'animation
- Partager ses connaissances et compétences pour renforcer l'équipe
- Rendre compte au directeur de tous les problèmes
- Réaliser les pointages papier à l'arrivée et au départ des enfants
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des familles aux horaires d'ouverture de l'accueil
- Accueillir et conseiller les parents qui le souhaitent dans leur quotidien
- Veiller à la qualité des transmissions faites aux familles en fin de journée

## **Règles d'encadrement et hygiène à respecter :**

Pour l'accueil extrascolaire les taux d'encadrement sont les suivants :

- ❖ 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- ❖ 1 animateur pour 12 enfants en plus de 6 ans

Pour l'accueil périscolaire en PEDT en périscolaire :

- ❖ 1 animateur pour 14 enfants en moins de 6 ans
- ❖ 1 animateur pour 18 enfants en plus de 6 ans

## **A ne pas oublier en cas de sortie :**

En cas de déplacement avec le groupe d'enfant le déplacement se fait toujours à droite et toujours un animateur devant et derrière sans oublier le port du gilet fluo.

Ne pas oublier de prendre les fiches individus pour pouvoir contacter les parents en cas de problèmes grave. Il faut aussi avoir en sa possession la trousse à pharmacie complète( ne pas oublier de noter dans le cahier de pharmacie lors de l'utilisation).

Il faudra aussi penser à mettre un mot sur la porte avec des coordonnées pour permettre aux familles de vous contacter.

## **Les contraintes du poste :**

Grande disponibilité (Rythme de travail irrégulier)

Nombre d'heure parfois conséquents pendant les vacances

Participations aux réunions et au rangement

**Compétences, Connaissances Requises, Savoirs-Faire et Savoirs-être :**

Connaissances Pédagogiques

Développement physique et psychologique de l'enfant

Pédagogie, organisation et écoute

Secret professionnel et discrétion

Capacité d'adaptation et de remise en question

## Fiche activité :

<b>Intitulé de l'activité :</b>	<b>Date :</b>  <b>Durée :</b>  <b>Nombre d'enfant :</b>
<b>Matériel :</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Déroulement et Règles de Sécurité :</b>	